



Engagement des membres envers le Club de golf Hemmingford

SAISON 2024

Terrain et équipement :

- Le membre s'engage à respecter l'étiquette du golf en tout temps.
- Il n'endommage pas, de façon volontaire, le terrain ou l'équipement mis à sa disposition. Il est tenu de remplacer **à ses frais** l'équipement si la situation se produit.
- Il s'engage à réparer ses trous de balle sur les verts et à replacer ses divots (mottes de gazon) sur le terrain en tout temps.
- Il s'engage à respecter les joueurs qui le précèdent ou qui le suivent au cours de la partie.
- Il n'utilise aucune forme de musique sur le terrain.
- Il s'engage à ne pas crier sur le terrain.
- Par respect pour la vie privée des résidents, il ne récupère pas sa balle sur le terrain des résidents en bordure du golf et il considère ladite balle perdue.

Personnel et chalet :

- Aucune forme de violence verbale ou physique n'est tolérée envers le personnel ou les clients du Club de Golf.
- Aucune forme de harcèlement sexuel n'est tolérée envers le personnel ou les clients du Club de Golf.
- En cas de bris ou de dommage au matériel de l'établissement, le membre fautif est tenu de réparer ou remplacer le matériel à ses frais.
- Le Club de Golf Hemmingford s'attend à un comportement exemplaire en tout temps de la part de ses membres.

L'adhésion est non transférable et non remboursable

Le membre fautif a droit à **un premier** avertissement écrit de la part du Club de Golf Hemmingford. Si un deuxième avertissement survient, ledit membre est expulsé **pour une période d'un an sans possibilité de remboursement**.

Je soussigné, _____ reconnais avoir pris connaissance du présent document et m'engage à respecter les conditions qui s'y trouvent.

Signature : _____ Date : _____